



Assemblée générale

Distr.

GENERALE

A/48/321

2 septembre 1993

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 95 de l'ordre du jour provisoire*

ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT

Application de la résolution 45/217 de l'Assemblée générale
sur le Sommet mondial pour les enfants

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	4
II. GENERALITES	3 - 7	4

* A/48/150 et Corr.1.

III.	PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX	8 - 13	5
	A. Etat d'avancement	8	5
	B. Le processus des programmes d'action nationaux ..	9 - 11	6
	C. Action des organisations internationales et bilatérales au niveau des pays	12 - 13	7
IV.	CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT	14 - 16	8
V.	EVOLUTION PAR REGION	17 - 30	9
	A. Afrique subsaharienne	17 - 19	9
	B. Asie	20 - 21	10
	C. Moyen-Orient et Afrique du Nord	22 - 23	11

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
D. Amérique latine et Caraïbes	24 - 27	11
E. Pays industrialisés	28 - 30	13
VI. EVOLUTION GLOBALE	31 - 36	14
VII. DISPOSITIONS PRISES PAR LE SYSTEME DES NATIONS UNIES	37 - 59	15
A. Organisation mondiale de la santé	43	16
B. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	44	17
C. Fonds des Nations Unies pour la population	45	17
D. Programme des Nations Unies pour le développement	46	18
E. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	47	18
F. Organisation internationale du Travail	48	18
G. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	49	19
H. Programme alimentaire mondial	50	19
I. Fonds international de développement agricole ...	51	19
J. Commission des droits de l'homme	52	20
K. Commissions régionales	53	20
L. Banque mondiale et Fonds monétaire international	54	20
M. Fonds des Nations Unies pour l'enfance	55 - 59	20
VIII. ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET SECTEUR PRIVE .	60 - 66	22
IX. ANALYSE DU CONTENU DES PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX	67 - 79	24
A. Objectifs	68 - 69	24
B. Stratégies	70	25

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
C. Ressources nécessaires	71 - 73	25
D. Mobilisation des ressources	74 - 77	26
E. Contrôle	78	27
F. Mise en oeuvre	79	28
X. LES DEFIS DE DEMAIN	80 - 82	28

ANNEXES

I. Etat au 15 juillet 1993 de la signature de la Déclaration du Sommet mondial pour les enfants et de la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant		30
II. Etat au 15 juillet 1993 des programmes d'action nationaux élaborés à l'issue du Sommet mondial pour les enfants		31

I. INTRODUCTION

1. Le Sommet mondial pour les enfants, qui s'est tenu au Siège de l'ONU les 29 et 30 septembre 1990, a rassemblé le plus grand nombre de gouvernants du monde entier jamais réunis jusqu'alors. Les délégations, dont 71 étaient dirigées par des chefs d'Etat ou de gouvernement et 88 par des ministres ou des ambassadeurs, s'y sont rencontrées pour examiner la situation des enfants du monde entier. Elles ont adopté la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant et le Plan d'action pour l'application de ladite Déclaration (A/45/625, annexe), qui fixent pour les années 90 des objectifs ambitieux mais réalistes.

2. Par sa résolution 45/217 du 21 décembre 1990, l'Assemblée générale s'est félicitée que le Sommet mondial pour les enfants ait adopté la Déclaration mondiale et le Plan d'action, a prié instamment tous les Etats et autres membres de la communauté internationale d'oeuvrer pour la réalisation des buts et objectifs contenus dans ces documents, exhorté en particulier les pays donateurs à aider les pays en développement à atteindre ces objectifs, et exhorté tous les organes et organismes compétents des Nations Unies, ainsi que leurs organes directeurs, à appuyer l'action menée pour donner suite au Sommet. Dans sa décision 47/447 du 22 décembre 1992, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte de l'application de la résolution à sa quarante-huitième session. Le présent rapport fait suite à cette demande.

II. GENERALITES

3. Deux instruments concrets ont facilité le respect des promesses et des engagements formulés à l'occasion du Sommet mondial pour les enfants : la Convention relative aux droits de l'enfant (résolution 44/25 de l'Assemblée générale en date du 20 novembre 1989, annexe), actuellement ratifiée par plus de 140 gouvernements; et les programmes d'action nationaux, que les 149 pays signataires de la Déclaration se sont engagés à élaborer. Au 15 juillet 1993, 86 pays avaient arrêté définitivement leurs programmes d'action nationaux, 29 autres en étaient au stade du projet et 27 à la phase d'élaboration.

4. La volonté de continuer sur la lancée du Sommet mondial pour les enfants et de réaliser ses objectifs s'est manifestée à un niveau élevé au sein d'un grand nombre d'instances mondiales et régionales auxquelles ont participé des chefs d'Etat, des ministres et d'autres hauts responsables gouvernementaux, notamment la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), la Conférence internationale sur la nutrition, la deuxième Conférence mondiale sur les droits de l'homme, l'Assemblée mondiale de la santé, la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, le Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Conférence internationale de l'OUA sur l'assistance aux enfants en Afrique, le Sommet de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), la Ligue des Etats arabes, le Sommet ibéro-américain, le Sommet de la communauté des Caraïbes, et bien d'autres groupements régionaux et sous-régionaux.

5. Plusieurs de ces réunions de haut niveau tenues à l'échelon régional ont défini des objectifs intermédiaires à atteindre à mi-parcours de la décennie pour favoriser la réalisation des grands objectifs en faveur des enfants d'ici à

l'an 2000. Ces objectifs intermédiaires varient certes selon la région, mais il n'en existe pas moins un groupe d'objectifs communs dans le domaine de la santé qui a été approuvé par le Comité mixte (UNICEF/OMS) des directives sanitaires, puis par les organes directeurs de ces deux organisations. On a estimé que si l'on atteignait ces objectifs, on pourrait sauver chaque année 2 millions d'enfants par rapport aux chiffres de 1992.

6. La suite donnée à l'appel lancé lors du Sommet mondial aux autorités provinciales et locales pour qu'elles établissent leur propre programme d'action en faveur des enfants, constitue un autre progrès remarquable, qui s'accélère dans toutes les grandes régions.

7. Si la mise en oeuvre concrète de ces programmes est en bonne voie dans certains pays alors que dans d'autres elle ne fait que commencer, les mesures déjà prises donnent à penser que les promesses faites seront tenues.

III. PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX

A. Etat d'avancement

8. Le tableau 1 ci-dessous présente l'état d'avancement des programmes d'action nationaux au 15 juillet 1993. Près de 89 % des enfants dans le monde vivent dans des pays où des programmes d'action nationaux soit ont été définitivement arrêtés, soit sont à l'état de projet. En 1992, l'Afrique subsaharienne était la région où le moins de programmes d'action nationaux avaient été définitivement arrêtés; cette année en revanche, plus de programmes y ont été arrêtés que dans toutes les autres régions. La Conférence internationale sur l'assistance aux enfants en Afrique, qui s'est tenue en novembre 1992 sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a servi de catalyseur pour accélérer l'élaboration des programmes d'action nationaux en Afrique. L'Amérique latine, qui venait en tête de liste l'année dernière, demeure la région où le plus grand nombre de programmes d'action nationaux ont été arrêtés définitivement tandis que l'Asie, en raison de la forte densité de population des grands pays de la région, occupe la première place pour ce qui est du pourcentage d'enfants visés par ces programmes (99 %).

Le nombre de programmes arrêtés est le plus faible dans les Républiques de l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques, dont beaucoup n'étaient pas représentées individuellement au Sommet et qui subissent toutes des mutations qui rendent extrêmement difficiles la planification et la programmation à long, voire à moyen terme. De même, la plupart des pays en développement qui n'ont annoncé aucune mesure sont des pays frappés par la guerre, des catastrophes ou d'autres difficultés extrêmes. Le nombre des pays industrialisés qui ont arrêté définitivement des programmes d'action nationaux a doublé au cours de l'année écoulée, tandis que celui des pays n'ayant annoncé aucune mesure n'a guère changé, passant de 24 à 18.

Tableau 1

Etat d'avancement des programmes d'action nationaux
 par région au 15 juillet 1993

	Arrêtés définitivement	A l'état de projet	Elaboration en cours	Aucune mesure annoncée	Total	Pourcentage des enfants (moins de 16 ans) de la région intéressés par les PAN arrêtés définitivement ou à l'état de projet
Asie	15	9	3	6	33	99
Amérique latine et Caraïbes	21	3	7	2	33	97
Moyen-Orient et Afrique du Nord	10	5	5	1	21	90
Afrique subsaharienne	27	10	4	5	46	88
Pays industrialisés (y compris Europe centrale et orientale)	13	2	7	19	41	67
Ex-Union soviétique	0	0	1	14	15	-
Total	86	29	27	47	189	89
						(du nombre total d'enfants dans le monde)

B. Le processus des programmes d'action nationaux

9. La plupart des programmes d'action nationaux sont intégrés dans le processus de planification du développement national ou son équivalent, lorsqu'un tel processus existe. Toutefois, le processus des programmes d'action nationaux n'est pas un simple exercice technique. Dans de nombreux pays, il s'agit d'un processus de développement des capacités par lequel de nombreux secteurs différents de l'Etat et de la société civile adoptent, souvent pour la première fois, une approche globale de l'ensemble des besoins des enfants et des femmes. Souvent, un vaste éventail d'institutions gouvernementales et non gouvernementales, religieuses et laïques, publiques et privées, nationales, régionales et locales participent à l'élaboration, à la mise au projet et à l'application des programmes d'action nationaux. Dans de nombreux pays, bien que le document relatif au programme d'action national ait été publié officiellement, on considère qu'il doit encore être amélioré, mis à jour régulièrement et développé.

10. En République dominicaine, 125 organisations non gouvernementales (ONG) sont représentées au sein de la Commission chargée de la mise en oeuvre du programme d'action national. Dans plusieurs pays, on s'est efforcé d'obtenir l'approbation de toutes les tendances politiques, par exemple au Costa Rica, où le programme d'action national a été entériné par l'Assemblée législative. Les enfants eux-mêmes ont participé à l'élaboration du plan d'action national de l'Equateur, qui insiste particulièrement sur les droits de l'enfant. En République-Unie de Tanzanie, des rencontres spéciales "au sommet" des organes législatifs ont été organisées en 1991, tant sur le continent que sur l'île de Zanzibar, en vue d'approuver les critères d'élaboration du programme d'action national. En République de Corée, un Conseil national des enfants et de la jeunesse, composé de représentants du Gouvernement et des ONG, a été créé en vue de contrôler la mise en oeuvre du programme d'action national. Dans plusieurs pays d'Amérique latine, l'Eglise catholique participe de manière spécifique au processus d'élaboration et de contrôle des programmes d'action nationaux. Au Brésil, le "Pacte de l'enfant" regroupe les organes tant législatifs qu'exécutifs, le Concile national des évêques brésiliens, les gouverneurs des 27 Etats et les principales organisations de la société civile. Au Népal, le Gouvernement, les ONG, les associations professionnelles, les groupes populaires et le secteur privé ont tous participé étroitement aux travaux préparatoires du Sommet et, ensuite, à l'élaboration du programme d'action national. Dans des pays comme le Botswana, le Canada, El Salvador, l'Equateur, le Malawi, le Maroc, l'Ouganda, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, la participation des ONG à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes d'action nationaux est explicitement prévue dans ces programmes.

11. L'engagement personnel des chefs d'Etat ou de gouvernement contribue de manière non négligeable à garantir aux programmes d'action nationaux l'attention qu'ils méritent de la part des divers secteurs nationaux. Au Mexique, le Président Salinas de Gortari, une des six personnes responsables de l'organisation du Sommet mondial pour les enfants, a participé activement au processus des programmes d'action nationaux et s'est engagé, au nom de son pays, à élaborer des programmes d'action pour les principales villes du pays et à porter le taux d'utilisation de la thérapie de réhydratation orale (TRO) à 80 % d'ici la fin de 1994. Le Président du Sénégal a engagé son autorité et son prestige en accueillant la Conférence internationale sur l'assistance aux enfants en Afrique.

C. Action des organisations internationales et bilatérales
au niveau des pays

12. De nombreux organismes des Nations Unies et de nombreuses institutions financières internationales ont participé, au niveau national, au processus de suivi du Sommet mondial pour les enfants. Leur action a pris la forme d'une participation à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes d'action nationaux. Le tableau 2 ci-dessous permet dans une certaine mesure d'apprécier l'ampleur de cette action, même si les données qu'il contient se fondent sur des références explicitement formulées dans les programmes d'action nationaux eux-mêmes et sont dès lors loin d'être exhaustives.

Tableau 2

Références à la participation d'organismes des Nations Unies et d'institutions
 financières internationales à des programmes d'action nationaux

Institution	Nombre de pays	Institution	Nombre de pays
PNUD	32	OIT	7
OMS	24	Banque interaméricaine de développement	6
Banque mondiale	17	FAO	6
FNUAP	17	Banque asiatique de développement	2
Unesco	13	Banque africaine de développement	1
PAM	11		

13. Le processus des programmes d'action nationaux a été caractérisé par un vaste mouvement de coopération bilatérale. Le tableau 3 ci-dessous donne la liste des pays bailleurs de fonds dans l'ordre de fréquence de leur mention en tant que participants à la mise en oeuvre des programmes et des projets présentés dans le cadre des programmes d'action nationaux. Une fois encore, ce tableau ne se réfère qu'aux cas où le donateur est mentionné de façon explicite dans le programme d'action national.

Tableau 3

Références à la participation bilatérale dans les
 programmes d'action nationaux

Donateur	Nombre de PAN	Donateur	Nombre de PAN
Etats-Unis	19	Finlande	4
Pays-Bas	10	Italie	4
Allemagne	6	Norvège	2
France	6	Australie	1
Japon	6	Chine	1
Suède	5	Danemark	1
Communauté européenne	5	Suisse	1
Canada	5	Espagne	1
Royaume-Uni	4	Cuba	1

IV. CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

14. Dans leur très grande majorité, les pays dont les dirigeants se sont engagés, dans le cadre de la Déclaration mondiale du Sommet, à s'efforcer de promouvoir la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant ont respecté cet engagement. Au 15 juillet 1993, 144 pays avaient ratifié la

Convention et 19 autres l'avaient signée. De toutes les conventions internationales jamais adoptées, la Convention relative aux droits de l'enfant est celle qui a recueilli le plus grand nombre de ratifications. Elle a été ratifiée si rapidement, grâce en partie aux engagements pris lors du Sommet mondial pour les enfants, que sa ratification universelle semble aujourd'hui possible. Le Conseil d'administration de l'UNICEF, à sa session de 1993, a donc lancé un appel en vue de sa ratification universelle d'ici à 1995, objectif que la deuxième Conférence mondiale sur les droits de l'homme a ultérieurement entériné. Depuis lors, le rythme des ratifications s'est encore accéléré.

15. Les rapports des 45 premiers pays à avoir ratifié la Convention devaient être présentés avant la fin de 1992. Le Comité des droits de l'enfant a reçu bon nombre de ces rapports et s'est réuni pour la première fois afin de les examiner. Cet examen s'est déroulé dans un climat de dialogue très constructif, le Comité et les pays se préoccupant avant tout de trouver des solutions aux problèmes soulevés par l'application de la Convention.

16. Les programmes d'action nationaux sont étroitement liés à la mise en oeuvre de la Convention. Il est fait explicitement état de cette relation dans de nombreux programmes d'action nationaux de toutes les régions du globe. Parmi les pays industrialisés, les pays nordiques, le Canada et les Pays-Bas se distinguent par le fait que la Convention joue un rôle essentiel dans leurs programmes d'action nationaux. Même lorsque ce rôle n'est qu'implicite, les programmes d'action nationaux représentent un des rares instruments disponibles pour fixer un calendrier de mise en oeuvre, par les Etats, d'une série d'obligations minimums au titre de la Convention. Le Comité des droits de l'enfant a reconnu ce rôle en mettant les programmes d'action nationaux au nombre des documents qu'il étudiera dans le cadre de son examen des rapports établis par les Etats signataires de la Convention.

V. EVOLUTION PAR REGION

A. Afrique subsaharienne

17. A la vingt-septième Réunion au sommet de l'OUA, tenue à Abuja (Nigéria) en juin 1991, les dirigeants africains ont décidé de convoquer une Conférence internationale sur l'assistance aux enfants en Afrique. Au mois de novembre 1992, les délégations de 44 gouvernements, dirigées pour la plupart au niveau ministériel, se sont donc réunies à Dakar (Sénégal) où elles ont adopté le Consensus de Dakar (A/C.2/47/13, annexe). Dans ce document, les gouvernements, des bailleurs de fonds de 18 pays industrialisés et des représentants des institutions financières internationales, des organismes des Nations Unies, des organisations régionales et des ONG internationales et africaines, ont réaffirmé la nécessité de concrétiser les engagements du Sommet mondial pour les enfants sous la forme de programmes d'action à mettre en oeuvre.

18. Plus précisément, les pays africains qui ont participé à la Conférence se sont engagés a) à définir et à mettre en oeuvre des programmes d'action nationaux et à intégrer ceux-ci dans leurs processus bilatéraux et multilatéraux de consultation et dans leurs programmes de développement; b) à consentir de nouveaux efforts en vue de résoudre et de prévenir les conflits en Afrique et

d'appliquer de manière universelle les principes des "couloirs de paix" et des "jours de trêve"; c) à restructurer les budgets nationaux en vue d'appuyer les objectifs clefs de leurs programmes d'action nationaux et à renoncer progressivement à affecter leurs ressources à des fins non productives, notamment les dépenses militaires et internes en matière de sécurité et le subventionnement d'organismes publics non performants; et d) à soutenir le renforcement de la mobilisation des ressources nationales en procédant à une réforme du système fiscal et en encourageant l'action et la contribution des collectivités. Les pays africains se sont engagés par ailleurs à atteindre une série d'objectifs intermédiaires d'ici à 1995.

19. Les bailleurs de fonds et les institutions financières internationales qui participaient à la Conférence se sont également engagés, d'ici à 1995, à dégager les ressources nécessaires en vue de soutenir les programmes d'action nationaux et à renforcer et maintenir la part de l'aide publique au développement (APD) consacrée aux secteurs sociaux prioritaires, dans le droit fil des engagements croissants des pays africains et compte tenu de la recommandation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) tendant à affecter 20 % de l'APD à ces secteurs. Les bailleurs de fonds et les institutions financières internationales se sont engagés en outre à promouvoir, dans toute la mesure de leurs moyens, l'annulation ou l'allégement de la dette des pays africains. Un mécanisme continental de suivi a été mis en place sous les auspices de l'OUA en vue de contrôler la formulation et l'application globales des programmes d'action nationaux et de soumettre des rapports d'activité à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA.

B. Asie

20. Peu après le Sommet mondial pour les enfants, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) réunis à Malé (Maldives) ont proposé l'adoption d'un plan d'action régional et ont proclamé la période 1991-2000 "Décennie ASACR des petites filles". Ce plan d'action a été approuvé lors du Sommet suivant de l'association, tenue à Colombo (Sri Lanka) en décembre 1991, qui a demandé à son Conseil des ministres d'assurer un contrôle annuel de sa mise en oeuvre. Tous les pays de l'Association ont arrêté définitivement leurs programmes d'action nationaux. Lors de la deuxième Conférence de l'ASACR consacrée aux enfants de l'Asie du Sud, tenue à Colombo en septembre 1992, les ministres et autres hauts fonctionnaires, dans la résolution de Colombo relative aux enfants (A/C.3/47/10, annexe), ont recommandé l'adoption d'une série d'objectifs intermédiaires visant à catalyser et à accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs fixés pour la Décennie. Ceux-ci portent notamment sur l'accès et la participation à l'enseignement primaire pour au moins 80 % des garçons et 75 % des filles et sur l'obtention, d'ici à 1995, du certificat d'études primaires par au moins 50 % des garçons et des filles; le recours généralisé à la thérapie de réhydratation orale (TRO) dans le cadre du traitement à domicile de la diarrhée et l'accès généralisé aux sels de réhydratation orale d'ici à 1996; la réduction progressive de l'écart entre les sexes pour l'ensemble des indicateurs liés aux objectifs; et le report à 18 ans de l'âge minimum du mariage pour les filles. Le septième Sommet de l'Association, tenue à Dhaka en avril 1993, a fait sienne la résolution de Colombo relative aux enfants.

21. Deux consultations régionales relatives aux droits de l'enfant ont été organisées en Asie de l'Est, la première immédiatement avant le Sommet mondial pour les enfants, au mois d'août 1990. La seconde, tenue deux ans plus tard à Beijing, a réuni 13 pays de l'Asie de l'Est et du Pacifique, dont 11 avaient déjà ratifié la Convention ou y avaient adhéré. Trois membres du Comité des droits de l'enfant, notamment son président, y ont également participé. Le rapport de cette réunion, intitulé "Consensus de Beijing", a mis l'accent sur les liens étroits entre les programmes d'action nationaux et la mise en oeuvre de la Convention, appuyé la mise en place d'un réseau d'informations régional en vue de l'application de la Convention et du Plan d'action du Sommet mondial, et recommandé l'organisation de consultations de suivi concernant les programmes d'action nationaux dans la région.

C. Moyen-Orient et Afrique du Nord

22. La ligue des Etats arabes a organisé, en novembre 1992 à Tunis (Tunisie), une rencontre à un niveau élevé sur le bien-être, la protection et le développement de l'enfant, au cours de laquelle 21 pays ont adopté un plan panarabe visant de nouvelles améliorations substantielles de la situation des enfants au cours de la prochaine décennie. Ce plan fixe certains objectifs pour l'année 1995, notamment l'éradication de la poliomyélite, une réduction de 95 % des décès liés à la rougeole dans la région, l'élimination de la tétanie néonatale, un taux de 80 % de TRO, le recours généralisé au sel iodé, l'arrêt des distributions gratuites de lait maternisé et la transformation de la totalité des grands hôpitaux en établissements "amis des bébés". La conférence a lancé un appel à la création de systèmes de contrôle efficaces dans tous les Etats arabes et a institué un comité permanent chargé du suivi de la mise en oeuvre du plan.

23. Au mois de décembre 1992, des représentants du Bahreïn, du Koweït, du Qatar, de l'Arabie saoudite et des Emirats arabes unis ont participé à une réunion avec des représentants du PNUD, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'UNICEF et d'institutions régionales qui avait pour objet d'examiner l'état d'avancement des programmes d'action nationaux et d'identifier, dans chacun des pays, des organes centraux chargés du renforcement de la coordination et de la mise en oeuvre.

D. Amérique latine et Caraïbes

24. Le troisième Sommet ibéro-américain tenu en juillet 1993 (voir A/48/291-S/26242, annexe) a souligné qu'il était important d'allouer des ressources en priorité à l'exécution des programmes d'action nationaux, décidé d'intégrer pleinement ces programmes aux stratégies nationales de développement et engagé les organismes internationaux et bilatéraux de coopération à donner la priorité à l'allocation des moyens financiers et techniques nécessaires à l'exécution des programmes d'action nationaux. Il a également approuvé et fait siennes les recommandations d'un séminaire préparatoire sur l'enfance, le développement et la démocratie, concernant la décentralisation de l'élaboration et de la mise en oeuvre des programmes d'action nationaux, l'amélioration des statistiques sociales, le renforcement et la coordination des activités de suivi et l'établissement d'objectifs intermédiaires et de leurs coûts. A l'occasion de ce sommet, la Banque interaméricaine de développement a annoncé son intention

de doubler, en le portant de 25 à 50 %, le pourcentage de ses ressources consacrées au développement social. Le Sommet de la Communauté des Caraïbes, qui s'est tenu à la Trinité-et-Tobago en juin 1992, a lui aussi fait des recommandations en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre des programmes d'action nationaux de ses pays membres.

25. Des ministres et représentants des 19 gouvernements d'Amérique latine se sont réunis à Mexico (Mexique) en octobre 1992 en vue de procéder à une évaluation des progrès réalisés dans leurs pays du point de vue des programmes d'action nationaux. Ils ont déclaré que ces programmes devaient constituer une des composantes de base des stratégies de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités sociales et ont lancé un appel à la participation de divers secteurs gouvernementaux et ONG à leur mise en oeuvre, ainsi qu'à l'application des programmes d'action nationaux au niveau des administrations locales, à l'adoption de politiques fiscales et budgétaires favorables aux enfants et à la création de mécanismes appropriés de contrôle et d'évaluation. Ils ont recommandé par ailleurs l'organisation d'une rencontre régionale annuelle des responsables des programmes d'action nationaux dans le but de confronter leurs expériences et d'examiner l'avancement des travaux. Le Gouvernement colombien accueillera la prochaine réunion qui aura lieu à Bogota en octobre 1993 et à laquelle tous les pays de l'hémisphère ont été conviés.

26. En septembre 1992 s'est tenue à Cartagena (Colombie) une réunion des épouses des chefs d'Etat de 12 pays d'Amérique latine et des Caraïbes et de représentants de huit autres pays d'Amérique latine en vue de promouvoir les engagements pris dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant, du Sommet mondial pour les enfants, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Déclaration de Genève sur la promotion économique de la femme rurale. Les participants ont demandé la mise en oeuvre de programmes d'action nationaux visant à réaliser les objectifs prioritaires définis dans la Convention relative aux droits de l'enfant et ont plus particulièrement lancé un appel en faveur de l'éradication du tétanos néonatal dans la région d'ici à 1995.

27. De nombreuses institutions régionales ont participé à des réunions techniques de suivi du Sommet. Un comité interorganisations, organisé par l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et comptant des représentants de l'UNICEF, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de la Banque interaméricaine de développement et de l'Agency for International Development des Etats-Unis se réunit régulièrement pour faire le point des progrès réalisés et formuler des stratégies et plans de travail, concernant notamment les objectifs de santé maternelle et infantile de la Décennie. En mars 1992, une réunion technique organisée par l'UNICEF en vue de contrôler les progrès réalisés sur la voie de la réalisation des objectifs fixés pour la décennie a rassemblé des experts de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de l'UNESCO ainsi que de nombreuses institutions régionales. Une réunion visant à définir les indicateurs permettant de contrôler l'état d'avancement des objectifs nutritionnels et à laquelle ont participé des représentants de l'OPS, de l'OMS, de l'UNICEF et de la Banque mondiale a eu lieu à Washington en octobre 1992.

E. Pays industrialisés

28. Les pays industrialisés suivants ont arrêté définitivement leurs programmes d'action nationaux au cours de l'année écoulée : la Belgique, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal et les Etats-Unis. Il est toutefois décevant de constater que plusieurs pays industrialisés qui ont signé la Déclaration du Sommet mondial, n'ont pas élaboré de programmes d'action nationaux, contrairement à leurs engagements. Certains pays industrialisés ont le sentiment que les programmes d'action nationaux ne les concernent pas dans la mesure où ils sont parvenus à un niveau élevé de bien-être pour leurs enfants. Toutefois, les programmes d'action nationaux adoptés dans certains des pays industrialisés les plus avancés montrent clairement que ces programmes constituent un instrument approprié de suivi des engagements du Sommet pour tous les pays, tant riches que pauvres.

29. Les pays d'Europe centrale et orientale et les républiques de l'ex-Union soviétique représentent un groupe à part. La planification à long, voire à court terme, y est rendue extrêmement difficile par la transition sociale et économique rapide et, dans certains cas, des conflits internes. Pourtant, l'adoption de stratégies et de programmes visant la survie, la protection et le développement des enfants y est aussi nécessaire qu'ailleurs, sinon plus. Si l'échéance applicable à certains programmes précis doit sans doute être beaucoup plus rapprochée que la fin de la décennie, il est possible d'arrêter des stratégies pour le moyen terme au moins et de fixer des objectifs à l'horizon de la décennie. Il est particulièrement important de mettre en place des mécanismes de contrôle permettant de mettre en évidence l'impact de la transition sur les enfants et les femmes. Par conséquent, le processus des programmes d'action nationaux est important pour ces pays s'il est adapté aux réalités spécifiques de chacun d'entre eux du point de vue de l'échelonnement dans le temps, des priorités, des normes et des ressources disponibles. L'Albanie, la Bulgarie, la Fédération de Russie, la Hongrie et la Roumanie font partie du groupe de pays ayant entamé l'élaboration des programmes d'action nationaux.

30. Depuis le Sommet mondial pour les enfants, le pourcentage de l'APD affecté aux besoins humains de base (nutrition, eau, système sanitaire, soins de santé primaires, éducation élémentaire et planification familiale) fait l'objet d'études détaillées. Le Rapport mondial sur le développement humain, établi en 1992 par le PNUD, et le rapport établi par l'UNICEF en 1993 sur la Situation des enfants dans le monde font apparaître que moins de 10 % de l'aide bilatérale est allouée à ces objectifs. Des appels pressants sont lancés par le PNUD et l'UNICEF pour que la part de l'APD affectée aux besoins humains élémentaires et celle des crédits budgétaires nationaux des pays en développement consacrée à ces secteurs soient portées à 20 %. Si cette formule était appliquée aussi bien par les bailleurs de fonds que par les pouvoirs publics nationaux, on disposerait de la majeure partie des ressources financières supplémentaires nécessaires pour la réalisation des programmes d'action nationaux. Les programmes d'action nationaux de certains pays donateurs, notamment les Pays-Bas, la Norvège et la Suède, font apparaître un effort visant à revoir l'aide tant bilatérale que multilatérale dans le sens de la promotion des objectifs du Sommet mondial et de la Convention relative aux droits de l'enfant, mais la question de la part relative de l'APD à affecter aux besoins humains

prioritaires n'a été évoquée directement dans le programme d'action national d'aucun des pays donateurs.

VI. EVOLUTION GLOBALE

31. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a également approuvé les objectifs du Sommet. Il est dit dans le programme Action 21 que les objectifs majeurs spécifiques convenus lors du Sommet restent valables pour Action 21 et que les gouvernements doivent, dans le cadre de leurs politiques, prendre des mesures en vue a) d'assurer la survie, la protection et le développement des enfants, conformément aux objectifs approuvés par le Sommet pour les enfants de 1990; et b) de veiller à ce que, dans le cadre du processus de participation au développement durable et à l'amélioration de l'environnement, il soit tenu pleinement compte des intérêts des enfants¹.

32. La liste des objectifs approuvés par le Sommet a été jointe en annexe à la déclaration adoptée lors de la Conférence internationale sur la nutrition organisée à Rome (Italie) au mois de décembre 1992. Par ailleurs, la Conférence a énoncé un nouvel objectif, à savoir l'élimination de la faim. En outre, les gouvernements ont convenu d'élaborer des plans d'action nationaux en coordination, le cas échéant, avec les activités de suivi du Sommet mondial pour les enfants. Le soutien des ONG a grandement contribué à ce processus de prise des décisions lors de la Conférence et les ONG - tant nationales qu'internationales - qui ont participé à la Conférence ont créé une alliance mondiale pour l'alimentation et la nutrition afin de stimuler et de coordonner le suivi par les ONG du Plan d'action pour la nutrition adopté à la Conférence.

33. Lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue à Vienne en juin 1993, tous les Etats ont été invités à ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant d'ici à 1995 et à signer la Déclaration et le Plan d'action du Sommet mondial, ainsi qu'à les faire appliquer effectivement. Les Etats ont été également exhortés à retirer les réserves qu'ils avaient émises au sujet de la Convention et qui sont contraires à l'objet et à l'esprit de la Convention ainsi que du droit conventionnel international.

34. Dans le cadre de la promotion de l'objectif visant à permettre à toutes les femmes de pratiquer l'allaitement maternel, l'initiative des "hôpitaux soucieux du bien-être des nourrissons", visant à l'encouragement, par les hôpitaux, de l'allaitement maternel et à la suppression de la distribution gratuite ou subventionnée de lait maternisé a remporté un grand succès. A la fin de juin 1993, 127 pays en développement avaient interdit les produits gratuits ou subventionnés ou n'en recevaient pas. En revanche, le respect des interdictions édictées par le gouvernement continue à poser un problème dans certains pays en développement, dont trois n'avaient pas mis fin à la pratique de la distribution gratuite à la mi-1993. Huit cent hôpitaux environ dans plus de 100 pays en développement ont adopté le statut d'"hôpitaux soucieux du bien-être des nourrissons" ou se sont engagés à le faire. L'OMS et l'UNICEF invitent instamment les pays industrialisés à mettre fin à la distribution de lait maternisé gratuit ou subventionné d'ici au milieu de 1994.

35. Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunis à Jakarta (Indonésie) au mois de septembre 1992 (voir A/47/675-S/24816, annexe), ont

confirmé qu'ils s'engageaient à réaliser les objectifs adoptés au Sommet mondial pour les enfants en mettant en oeuvre des programmes d'action nationaux et ont appelé à ratifier et à appliquer sans délai la Convention relative aux droits de l'enfant. Par ailleurs, ils ont réaffirmé que le principe "les enfants d'abord" constituait un impératif moral pour l'instauration d'un nouvel ordre international. En outre, le Groupe de coopération et de consultation Sud-Sud, réuni à Dakar au mois de novembre, a mis l'accent sur la nécessité de mettre en oeuvre les recommandations du Sommet.

36. Les maires et autres responsables municipaux de 45 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique du Nord et du Sud et d'Océanie, réunis à Mexico en juillet 1993 lors du deuxième Colloque international des maires en tant que défenseurs des enfants, ont réaffirmé qu'ils entendaient poursuivre la réalisation des objectifs fixés au Sommet et demandé à leurs homologues du monde entier d'en faire autant, en adaptant les programmes d'action nationaux aux réalités des municipalités.

VII. DISPOSITIONS PRISES PAR LE SYSTEME DES NATIONS UNIES

37. La plupart des objectifs fixés lors du Sommet sont repris des déclarations antérieures de l'Assemblée mondiale de la santé, de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous et des déclarations de politique générale de l'UNICEF, du PNUD, du FNUAP, du Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de la Banque mondiale et d'autres organismes. Pour l'élaboration de la Déclaration publiée à l'issue du Sommet, les organismes de financement et institutions spécialisées compétents ont fait connaître leurs vues et fait part de leur expérience. Cette collaboration est clairement reflétée dans la Déclaration et le Plan d'action du Sommet mondial.

38. Depuis le Sommet, la participation des organismes des Nations Unies à la mise en oeuvre du Plan d'action a été appréciable, encore qu'inégale à deux titres : certains se sont engagés plus résolument que d'autres et les activités de suivi ont pris une plus grande ampleur dans certains pays que dans d'autres. Les gouvernements et les organismes des Nations Unies ont parfois eu tendance à considérer que le Sommet était avant tout l'affaire de l'UNICEF et à attendre de ce dernier qu'il se charge de l'essentiel des activités consécutives du système. L'UNICEF, tout en jouant son rôle, a dû, à maintes reprises, rétablir les faits.

39. A cet égard, il convient de souligner avec la plus grande insistance que les objectifs et les stratégies du Sommet mondial pour les enfants correspondent étroitement au consensus de plus en plus large qui s'est récemment dégagé au sein de la communauté internationale au sujet de l'importance du développement humain dont la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement s'est fait l'écho. En fait, les objectifs du Sommet sont directement issus des débats et des décisions intervenus à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ainsi que des délibérations des organes directeurs des organismes compétents des Nations Unies. Ces buts et stratégies traduisent également en des termes très précis et mesurables les priorités énoncées dans les rapports du PNUD sur le

développement humain et dans les rapports de la Banque mondiale de 1990 et 1991 sur le développement dans le monde qui ont conclu que l'atténuation de la pauvreté et l'investissement dans les ressources humaines étaient des stratégies clefs du développement socio-économique.

40. Dans la Déclaration et le Plan d'action du Sommet mondial, le rôle important du système des Nations Unies a été reconnu et celui-ci a été spécifiquement prié de collaborer pleinement à la réalisation des buts et objectifs du Sommet. La résolution 45/217 de l'Assemblée générale fait écho à cette demande.

41. La collaboration interorganisations en vue de promouvoir la mise en oeuvre des engagements pris lors du Sommet mondial a fait l'objet de consultations d'ordre général entre les chefs de secrétariat et d'échanges de vues d'ordre technique au sein du Comité administratif de coordination, de ses sous-comités et groupes de travail, au Comité consultatif pour les questions de fond (activités opérationnelles), ainsi que dans le cadre du Groupe consultatif mixte des politiques et de ses divers sous-groupes.

42. Une démarche importante dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour les enfants est la mise au point de mesures destinées à suivre les progrès accomplis eu égard aux objectifs pour la décennie. En 1992, on a mis au point des indicateurs permettant d'évaluer les pratiques en matière d'allaitement maternel dans les établissements sanitaires. Cette initiative fait suite à des travaux concernant la définition d'indicateurs permettant d'évaluer les pratiques en matière d'allaitement maternel par le biais d'enquêtes sur les ménages. En décembre 1992, une réunion conjointe d'experts de l'UNICEF et de l'OMS a eu lieu dont l'objet était la mesure des taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans, tant globaux que par cause de décès. Des recommandations ont été formulées quant aux mesures à prendre pour suivre la réalisation des objectifs fixés dans ce domaine et aux actions supplémentaires à engager. Au mois d'octobre 1992, l'UNICEF a publié une série préliminaire de lignes directrices en vue de suivre les progrès réalisés en matière de réduction de la mortalité maternelle. En 1992 également, le Système conjoint UNICEF/OMS de surveillance de l'eau et du système sanitaire a publié son premier rapport dans lequel était définie la base retenue pour la décennie et l'UNICEF et le Fonds international de développement agricole ont publié conjointement un relevé technique des notions, indicateurs et mesures en matière de sécurité de l'alimentation des ménages. L'UNESCO et l'UNICEF oeuvrent actuellement en commun à la mise au point, aux essais et à l'application de critères d'évaluation des succès en matière d'apprentissage; vers la fin de 1992, une réunion interorganisations a procédé à l'examen des progrès et des expériences récentes au niveau national. L'OMS et l'UNICEF ont convenu d'une liste de base d'indicateurs en ce qui concerne l'ensemble des objectifs de santé et de nutrition. Le Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires a examiné ces indicateurs en février 1993. L'OMS les incorporera dans son suivi périodique des progrès réalisés dans le domaine de la santé pour tous d'ici à l'an 2000. Le PNUD et l'UNICEF coopèrent à l'évaluation des flux d'aide à laquelle procède le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

A. Organisation mondiale de la santé

43. Etant donné qu'un grand nombre des objectifs du Sommet mondial avaient déjà été adoptés par l'Assemblée mondiale de la santé dans le contexte de la Santé pour tous d'ici à l'an 2000, l'OMS a joué un rôle de premier plan dans les activités de suivi liées au secteur de la santé. En mai 1991, l'Assemblée a adopté une résolution (WHA 44.33) intitulée "Sommet mondial pour l'enfance : suivi", par laquelle elle a accueilli avec satisfaction et appuyé pleinement la Déclaration et le Plan d'action et reconnu qu'il était indispensable d'atteindre les objectifs pour les années 90 fixés par le Sommet en ce qui concerne les enfants et le développement si l'on voulait parvenir à l'objectif global de la santé pour tous d'ici à l'an 2000. Dans sa résolution, l'Assemblée invitait tous les Etats membres de l'OMS à accorder la priorité politique et économique nécessaire pour donner effet aux engagements énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action, et priait le Directeur général, en coopération étroite avec l'UNICEF et les autres organismes intéressés, d'appliquer les mesures présentées dans son rapport et de suivre les résultats obtenus dans le domaine de la santé de l'enfant dans tous les pays. Elle a réitéré ces appels à sa quarante-sixième session tenue en mai 1993 (résolutions WHA 46.17 et 46.18). L'OMS et l'UNICEF coordonnent les activités consécutives au Sommet à de nombreux échelons du secrétariat ainsi qu'au niveau de leurs organes directeurs par le biais du mécanisme du Comité mixte des directives sanitaires.

B. Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture

44. L'UNESCO s'est félicitée du Sommet mondial pour les enfants dans la mesure où il a renforcé encore davantage l'élan en faveur de l'éducation de base amorcé par la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous de Jomtien². La coopération entre les organes directeurs de l'UNICEF et de l'UNESCO en ce qui concerne le suivi du Sommet a été institutionnalisée dans le cadre du Comité mixte sur l'éducation, une initiative conjointe UNESCO/UNICEF axée sur les neuf plus grands pays en développement, où vivent 75 % de la population analphabète du monde, sera approuvée au niveau gouvernemental le plus élevé à la Conférence sur l'éducation pour tous qu'accueillera le Gouvernement indien en novembre 1993. L'UNESCO et l'UNICEF s'emploient également en commun à promouvoir l'épanouissement rapide de l'enfant et à soutenir les parents pour leur permettre de jouer leur rôle de premiers éducateurs de leurs enfants, ainsi qu'à mettre au point un système de contrôle permettant d'évaluer les succès en matière d'apprentissage dans cinq pays. Les deux organismes ont également collaboré dans le cadre de la Conférence panafricaine sur l'éducation des filles, tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) en mars-avril 1993 et à laquelle participaient huit ministres de l'éducation et autres hauts responsables.

C. Fonds des Nations Unies pour la population

45. Le FNUAP aussi a attaché une grande importance à la Déclaration et au Plan d'action adoptés lors du Sommet mondial, dont les objectifs complètent et renforcent ceux de la Déclaration d'Amsterdam : Une vie meilleure pour les générations futures (A/C.2/44/6, annexe). L'importance qu'il accorde à la santé maternelle et infantile et à la planification familiale explique que la plupart des dispositions du Plan d'action l'intéressent directement. Les quatre principales organisations multilatérales menant des activités dans le domaine de

la santé maternelle et infantile - l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP et le PNUD - se sont fixé des buts communs faisant écho aux objectifs du Sommet et ont diffusé des directives communes à leurs bureaux extérieurs pour renforcer leur collaboration. Dans un rapport présenté au Conseil d'administration de l'UNICEF, le FNUAP et l'UNICEF ont indiqué comment ils entendaient donner suite au Sommet dans les domaines liés à la planification de la famille.

D. Programme des Nations Unies pour le développement

46. Dans de nombreux pays, le PNUD a activement aidé à organiser la fourniture d'un appui interinstitutions aux gouvernements pour l'élaboration des programmes d'action nationaux et d'autres programmes sectoriels devant contribuer à la réalisation des objectifs et stratégies du Sommet mondial pour les enfants. Le PNUD, l'UNICEF et l'Office des Nations Unies à Vienne ont conjointement envoyé un certain nombre de missions pour conseiller et aider les gouvernements dans l'élaboration de stratégies et de plans en matière de développement humain. Etant donné la complémentarité générale de l'initiative du PNUD en matière de développement humain et des objectifs et stratégies du Sommet mondial, ces missions ont été utiles pour la formulation des plans d'action nationaux. Ainsi, les plans du Pakistan et du Ghana sont un produit de l'action conjuguée du PNUD en matière de développement humain, de l'UNICEF en matière d'appui aux programmes de pays et de la Banque mondiale en ce qui concerne l'action sociale.

De la même manière, les plans d'action des cinq pays d'Amérique centrale, du Panama et du Belize ont été élaborés avec une aide importante du PNUD, de l'UNICEF et d'autres institutions des Nations Unies. Cette collaboration interinstitutions a permis d'étendre le champ des plans d'action nationaux, incluant les objectifs du Sommet mondial dans les stratégies de développement humain et de réduction de la pauvreté adoptées par le PNUD dans la région. L'appui du PNUD à l'Initiative de vaccination des enfants (pour laquelle il est proposé de verser 21,6 millions de dollars des Etats-Unis durant la période 1992-1996) fait aussi directement suite au Sommet.

E. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

47. Les enfants constituant plus de la moitié de la population que son action vise, le HCR est de longue date attaché aux principes énoncés au Sommet mondial.

Ces principes sous-tendent les politiques et programmes qu'il met en oeuvre pour aider et protéger les enfants réfugiés et répondre à leurs besoins de développement. Ses directives concernant les enfants réfugiés remontent à 1988, mais ont été révisées à la lumière des résultats du Sommet mondial pour les enfants et par suite de la collaboration interorganisations accrue que ce dernier a permis d'instaurer. Le HCR a récemment nommé un coordonnateur principal pour les enfants réfugiés, chargé d'assurer la coordination des services, en étroite coopération avec le Coordonnateur principal pour les femmes réfugiées. Dans des déclarations conjointes HCR/UNICEF sur l'évacuation des enfants réfugiés, lors de missions conjointes visant à sauvegarder les droits des enfants qui ne sont pas accompagnés ou risquent d'être abandonnés par suite de conflits, par l'inclusion de fonds pour l'éducation dans des appels d'urgence lancés conjointement et par ses efforts tendant à répondre immédiatement aux besoins psychosociaux des enfants traumatisés par des conflits, le HCR a donné suite aux préoccupations exprimées tant dans la Déclaration que dans le Plan d'action du Sommet mondial.

F. Organisation internationale du Travail

48. La mise en place du projet interdépartemental relatif à l'élimination du travail des enfants, le lancement du Programme international pour l'élimination du travail des enfants et le Sommet mondial pour les enfants ont donné récemment une impulsion nouvelle aux efforts menés de longue date par l'OIT pour protéger les droits des enfants au travail et abolir le travail des enfants. Le projet interdépartemental est axé sur la promotion de politiques visant à l'abolition du travail des enfants et à assurer la protection des enfants au travail, grâce à des séminaires régionaux et nationaux, à la sensibilisation et à la recherche sur la nature et l'ampleur du problème ainsi que sur les solutions susceptibles d'y être apportées. Le Programme international pour l'élimination du travail des enfants permet de traduire ces activités en projets concrets aux niveaux local et national. Dans ces efforts, l'OIT collabore avec d'autres organisations internationales, en particulier l'UNICEF et le Comité des droits de l'enfant.

G. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

49. La FAO s'est engagée, dans son plan à moyen terme, à prendre en compte la Déclaration et le Plan d'action adoptés par le Sommet mondial. La Conférence internationale sur la nutrition, convoquée pour décembre 1992 par la FAO et l'OMS, a apporté une contribution importante à la réalisation des buts du Sommet mondial en matière de nutrition.

H. Programme alimentaire mondial

50. Dans ses opérations d'urgence et ses programmes de développement, le PAM appuie directement les objectifs et buts du Sommet mondial. Faisant écho aux vœux exprimés à cette occasion, le Conseil mondial de l'alimentation a proposé un accord international en vue de garantir l'acheminement des secours alimentaires d'urgence aux personnes touchées par les affrontements civils, la guerre ou les catastrophes naturelles.

I. Fonds international de développement agricole

51. Les programmes financés par le Fonds international de développement agricole (FIDA) visent notamment à améliorer la situation économique des petits exploitants, en particulier des femmes, dont la valorisation est une condition essentielle de la réalisation des objectifs du Sommet. En février 1992, il a participé à l'organisation à Genève d'une réunion des épouses de chefs d'Etat sur le progrès économique des femmes rurales. Cette réunion était considérée comme venant compléter et appuyer le Sommet mondial pour les enfants. Le FIDA a pris un certain nombre de mesures pour mettre en oeuvre les résultats de la réunion de Genève. Il a élaboré des stratégies pour le progrès économique des femmes rurales pauvres et des directives opérationnelles pour l'analyse des distinctions fondées sur le sexe dans l'exécution des projets. A l'heure actuelle, dans le monde entier, divers projets du FIDA sont axés sur des considérations telles que l'accès à la terre en fonction du sexe, les obstacles existant dans le domaine du travail des femmes, les aspects de la recherche

technologique liés aux distinctions entre les sexes et la participation des femmes à des micro-entreprises rurales. La résolution 77/XVI adoptée par le Conseil des gouverneurs du FIDA à sa seizième session tenue en janvier 1993 a réaffirmé l'attachement de cette organisation aux buts fixés par la réunion de Genève.

J. Commission des droits de l'homme

52. A sa quarante-neuvième session, tenue en février et mars 1993, la Commission des droits de l'homme a adopté un Programme d'action pour l'élimination de l'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine (résolution 1993/79 de la Commission, annexe). Ce plan d'action préconise d'accorder une attention particulière aux catégories les plus vulnérables d'enfants - enfants des rues et enfants d'immigrés et de réfugiés, enfants issus de minorités et de groupes autochtones.

K. Commissions régionales

53. Les commissions régionales des Nations Unies ont pris diverses mesures pour donner suite au Sommet mondial. Ainsi, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a conclu un accord avec l'UNICEF pour analyser les relations existant entre les objectifs du Sommet mondial pour les enfants et sa propre proposition relative aux changements à opérer dans le domaine de la production en tenant compte du souci d'équité. Les activités comporteront une étude des programmes d'action nationaux que réalisera l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ILPES) afin de déterminer les besoins en formation des fonctionnaires chargés de ces programmes d'action dans la région. La CEPALC a également entrepris, en étroite collaboration avec l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies, d'aider les services de statistique nationaux à effectuer les enquêtes sur les ménages et à mettre au point les mécanismes de surveillance nécessaires pour assurer le suivi du Sommet mondial.

L. Banque mondiale et Fonds monétaire international

54. Les prêts accordés par la Banque mondiale pour l'éducation et la santé ont déjà sensiblement augmenté, notamment en faveur des soins de santé et de l'enseignement primaires. Le Rapport sur le développement dans le monde, 1993, établi par la Banque est consacré à l'investissement dans la santé et préconise la mise en oeuvre d'un ensemble de mesures et de réformes qui sont conformes aux objectifs du Sommet mondial pour les enfants, et la Banque a mis en place un groupe spécial qui sera chargé de ce domaine. Les programmes d'action nationaux en faveur des enfants ont été examinés lors de réunions de consultation des donateurs tenues sous les auspices de la Banque. Dans une lettre adressée au Secrétaire général, le Directeur général du FMI a annoncé que le Fonds s'engageait à aider les autorités nationales à identifier les domaines se prêtant à des compressions budgétaires, à un accroissement des recettes ou à une amélioration de la productivité, afin de dégager des ressources supplémentaires au profit d'activités tenant à la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants et d'autres objectifs sociaux importants.

M. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

55. Dans sa décision 1991/10, le Conseil d'administration de l'UNICEF a prié le Directeur général de veiller à ce que l'organisation, oeuvrant sous l'impulsion du Secrétaire général et en coopération avec les autres organismes compétents des Nations Unies, apporte en tant que partie intégrante de ses activités et compte tenu de son mandat, de ses atouts relatifs et de ses ressources, son plein appui aux pays en développement pour les aider à atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action adoptés par le Sommet mondial pour les enfants. Dans sa décision 1993/12, le Conseil d'administration a encouragé les pays à examiner leurs programmes d'action nationaux en vue de recenser des objectifs réalisables à mi-parcours de la décennie. Dans sa décision 1993/13, il a engagé tous les Etats qui n'avaient pas encore ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant ou qui n'y avaient pas adhéré à le faire, et il a souscrit à la proposition tendant à faire de l'année 1995 la date limite à laquelle tous les Etats du monde entier seront parties à la Convention. De concert avec les ONG internationales, l'UNICEF s'efforce également d'élargir l'appui aux objectifs du Sommet mondial et encourage les ONG à exécuter des programmes qui aideront les gouvernements à mener à bien leurs programmes d'action nationaux.

56. L'appui qu'apporte l'UNICEF aux pays en développement pour qu'ils puissent donner suite au Sommet mondial s'inscrit dans le cadre du processus des programmes par pays qui caractérise sa coopération. Ainsi, les analyses de situation concernant les enfants et les femmes que le Fonds aide les gouvernements à établir ont souvent été très utiles pour l'élaboration des programmes d'action nationaux. De leur côté, ceux-ci constituent le cadre national dans lequel viennent s'inscrire les programmes de coopération de l'UNICEF. Grâce à la participation de l'organisation au suivi et à l'évaluation dans le cadre des programmes de pays, les gouvernements disposent d'une base solide pour mettre en place des bases de données permettant d'évaluer les progrès accomplis par rapport aux buts fixés par les plans d'action nationaux. En coopération avec d'autres institutions compétentes des Nations Unies, l'UNICEF met au point des mécanismes permettant de suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs du Sommet mondial.

57. Ainsi, le système des Nations Unies a donné suite au Sommet mondial pour les enfants de diverses manières et dans de nombreuses régions du monde. Mais il faut poursuivre les efforts et continuer à appuyer l'élaboration et la mise au point des plans d'action nationaux, lorsque ceux-ci n'ont pas encore été définitivement arrêtés, ainsi que leur exécution une fois qu'ils sont achevés, les organismes qui ne l'ont pas encore fait devant en outre élaborer leurs propres plans et programmes, conformément au paragraphe 35 iii) du Plan d'action adopté par le Sommet mondial.

58. Les pays donateurs ont exhorté les institutions à renforcer leur coopération en ce qui concerne le suivi du Sommet. Etant l'un des pays ayant pris l'initiative du Sommet mondial, le Canada s'est montré très actif à cet égard. Dès avant le Sommet, le Premier Ministre canadien avait écrit aux chefs de secrétariat de la Banque mondiale, des banques régionales de développement, du PNUD et d'autres institutions pour les inviter à appuyer énergiquement les activités consécutives au Sommet. Les programmes d'action nationaux de la Finlande et de la Suède soulignent que, pour atteindre les buts fixés par la

Sommet, des mesures doivent être prises à l'échelle du système et les diverses institutions doivent coordonner leurs objectifs.

59. Par sa résolution 47/199 du 22 décembre 1992, l'Assemblée générale a invité les gouvernements bénéficiaires intéressés à rédiger, avec l'assistance et la coopération des organismes des Nations Unies et sous la direction du coordonnateur résident, une note de stratégie nationale tenant compte des priorités et des plans des pays bénéficiaires. Etant donné qu'il s'agit de plans établis par les pays eux-mêmes prenant en compte leurs propres priorités, il ne fait pas de doute que les programmes d'action nationaux joueront un rôle important dans l'élaboration de la note de stratégie nationale. Sur le plan mondial, des initiatives visant à intégrer le processus des programmes d'action nationaux dans l'approche stratégique nationale au niveau du terrain sont examinées dans le cadre d'instances telles que le Comité administratif de coordination, le Groupe consultatif mixte des politiques, le Comité consultatif pour les questions de fond (activités opérationnelles) et d'autres instances interorganisations.

VIII. ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET SECTEUR PRIVE

60. Pour les ONG s'occupant d'action humanitaire et de développement, le Sommet mondial pour les enfants est un événement marquant, qui a vu la consécration au plus haut niveau politique de leur contribution au développement national - et dans bien des cas, pour la première fois. Celles qui interviennent dans les domaines relatifs aux enfants se sont notamment félicitées de l'invitation qui leur avait été faite dans la Déclaration à coopérer activement avec les gouvernements en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre des programmes d'action nationaux tendant à la réalisation des objectifs du Sommet. Dans quelque 80 pays, les gouvernements et les ONG ont ainsi poursuivi des consultations approfondies sur l'élaboration des programmes d'action nationaux.

61. Au niveau mondial, un certain nombre d'ONG travaillant dans des domaines relatifs aux enfants ont, suite au Sommet, pris des mesures dans le cadre de leurs mandats respectifs. Elles ont mis au point des programmes d'action précis en vue de réaliser ou d'appuyer les objectifs adoptés par le Sommet ou réexaminé ou restructuré les programmes en cours pour les adapter à ces objectifs. Le Fonds chrétien pour l'enfance a mis au point une liste de 10 points concernant les objectifs du Sommet mondial et les a intégrés dans ses programmes nationaux.

Actuellement, ses bureaux sont en train de tester sur le terrain la validité des indicateurs devant servir à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs. Le Conseil international des infirmières a publié pour ses sections nationales des directives spécifiques : a) prendre l'initiative dans la promotion de mesures visant à mettre en oeuvre la Convention relative aux droits de l'enfant, b) participer à des programmes qui répondent aux besoins des fillettes, notamment en matière de nutrition, de santé et d'éducation, c) entreprendre des activités visant à protéger les enfants contre les mauvais traitements et la violence. La "Voix des enfants", campagne qui a organisé dans 52 pays des auditions d'enfants, a mis ceux-ci en mesure de faire prendre conscience aux administrations et à l'opinion publique de leurs préoccupations concernant l'environnement. Par la suite, des représentants de cette campagne ont participé à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro. Le groupe d'ONG Results

a mené une campagne pour le "respect des engagements" dans de nombreux pays et auprès de nombreuses communautés. Il a infléchi d'importantes mesures législatives, au Canada, aux Etats-Unis et dans plusieurs autres pays en faveur des objectifs fixés lors du Sommet.

62. Les ONG accordent leur appui massif à la ratification et à l'application universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant joue un rôle essentiel en coordonnant les flux d'information circulant entre la communauté des ONG et le Comité des droits de l'enfant, ainsi qu'en facilitant le suivi et l'application de la Convention au niveau national par l'organisation de réseaux nationaux d'ONG. Jouant à la fois un rôle de moteur et d'organisateur, l'International Save the Children Alliance a mis au point un document fondamental sur les droits de l'enfant et a poursuivi l'exécution de ses programmes éducatifs relatifs à la Convention. Le Comité d'organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF a publié un précis sur les traités internationaux relatifs à la protection des enfants lors des conflits armés, afin de familiariser les services officiels et les ONG avec les dispositions du droit international. Défense des enfants International, avec l'aide de Radda Barnen, a organisé un atelier pour la mise au point d'un réseau coordonné de systèmes d'information sur les droits de l'enfant. Le Bureau international catholique de l'enfance, le Service social international et le Fonds chrétien de l'enfance se sont employés à promouvoir des mesures législatives en Europe centrale et orientale en faveur de la Convention.

63. L'assistance technique, les enquêtes préliminaires, la distribution de gélules de vitamine A aux ONG et aux ministères de la santé, sont les éléments qui ont permis à Helen Keller International de jouer un rôle clef dans la lutte menée pour éliminer les carences en vitamine A. Récemment, Kiwanis International a participé à un grand effort d'appel de fonds destinés à l'élimination totale d'ici à l'an 2000 des troubles provoqués par les carences en iode; de son côté Junior Chamber International lance des appels de fonds en vue d'un programme de construction de 1 000 nouveaux puits et dispense une éducation sanitaire aux communautés qu'il dessert.

64. La World Alliance for Breastfeeding Action, réseau d'ONG, encourage activement l'allaitement au sein et l'Initiative hôpitaux amis des bébés. Ses membres, par exemple la Leche League International et l'International Breastfeeding Action Network, ont formé des professionnels de la santé à la gestion de l'allaitement, soutenu l'adoption au niveau national d'un code international pour la commercialisation des substituts du lait de femme, organisé des groupes d'appui aux mères pour les inciter à allaiter au sein et sensibilisé l'opinion publique aux avantages de l'allaitement au sein, notamment dans le cadre de la Semaine mondiale de l'allaitement au sein. Il est souvent arrivé à des ONG, surtout en Europe centrale et orientale, de jouer un rôle primordial dans la mobilisation des administrations et de l'opinion publique à l'appui de l'allaitement au sein.

65. A l'appui d'objectifs éducatifs, l'Education for All Network établit des réseaux en s'appuyant sur tout un ensemble de réunions régionales. Pour mettre en évidence les écarts actuels dans l'éducation dispensées aux garçons et aux fillettes, le Comité d'organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF a

organisé une conférence réunissant des ONG, des représentants gouvernementaux et des institutions des Nations Unies. Les participants ont lancé à toutes les ONG un appel à l'action pour favoriser dans le monde entier l'éducation des fillettes. La Fédération internationale des femmes diplômées des universités a adopté un programme d'action triennal (1992-1995) qui se propose notamment d'accroître l'accès des femmes et des jeunes filles aux systèmes scolaires d'éducation et de faire en sorte que ces systèmes répondent mieux à leurs besoins. En sus de ses efforts constants visant à l'éradication de la poliomyélite, Rotary International finance des programmes d'alphabétisation.

66. Préoccupées par la détérioration de la situation économique et sociale en Afrique et par les difficultés particulières auxquelles se heurtent les pays africains pour réaliser les objectifs du Sommet, les ONG nationales et internationales ont participé activement à la Conférence internationale sur l'assistance aux enfants africains et ont déclaré qu'elles étaient disposées à collaborer avec les gouvernements à l'élaboration et à la mise en oeuvre de programmes d'action nationaux.

IX. ANALYSE DU CONTENU DES PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX

67. Les programmes d'action nationaux se caractérisent par leur grande diversité, reflet de l'hétérogénéité des politiques et des situations nationales. Certains sont des plans très généraux, qui définissent des objectifs et des stratégies, l'élaboration des programmes et des projets concrets s'inscrivant tantôt dans le cadre de plans d'action à court terme, tantôt dans celui de mesures prises au niveau sous-national, tantôt à ces deux niveaux. D'autres sont longs et détaillés, vont jusqu'au niveau des projets et comprennent des estimations de coût. Il est clair que nombre d'entre eux feront l'objet de révisions ou seront complétés au fil de la décennie. Certains programmes sont étroitement liés au cadre de la stratégie du développement humain, tandis que d'autres sont axés sur les droits de l'enfant. Certains s'attachent à l'atténuation de la pauvreté, tandis que d'autres mettent l'accent sur l'enfant et l'environnement. D'autres encore, en particulier en Afrique, insistent sur les besoins en matière d'aide humanitaire, de réinsertion et de reconstruction à la suite de situations d'urgence.

A. Objectifs

68. Pour élaborer leurs programmes d'action nationaux, les pays ne se sont pas bornés à s'aligner sur les objectifs contenus dans le Plan d'action. Dans plusieurs pays, les objectifs nationaux, tels qu'ils sont identifiés dans les programmes d'action nationaux, s'écartent sensiblement des objectifs mondiaux. Les buts poursuivis sont souvent plus ambitieux dans les pays en développement caractérisés par des revenus plus élevés, comme l'Argentine, la Thaïlande et la Tunisie. Les objectifs sont, en revanche, moins ambitieux dans les pays les moins avancés, notamment au Mali, au Niger et au Rwanda. En moyenne, ces adaptations sont largement similaires aux objectifs mondiaux, bien qu'une des tendances à ce jour soit de ne pas réaliser à 100 %, d'ici à l'an 2000, l'objectif relatif à l'alimentation en eau salubre et surtout celui relatif à l'assainissement. Certains pays, essentiellement africains, ont inclus dans la liste des objectifs à appuyer, dans le cadre de la réduction des taux de mortalité infantile et juvénile, la réduction de la mortalité imputable au syndrome d'immunodéficience acquise et au paludisme. Les objectifs mondiaux continuent à jouer un rôle d'incitation pour les pays qui pourraient raisonnablement viser plus haut et stimulent une saine "concurrence" entre Etats.

69. De nombreux programmes d'action nationaux ont défini les objectifs intermédiaires à atteindre à mi-parcours de la décennie. Parallèlement à ces objectifs de mi-décennie, certains groupes régionaux ont défini des objectifs pour l'ensemble de la région.

B. Stratégies

70. La plupart des programmes d'action nationaux envisagent des stratégies globales et des stratégies sectorielles. Dans les deux cas, les grands thèmes sont la participation de la communauté, la décentralisation, la réduction des écarts, le développement des capacités, l'autonomisation des ménages, en particulier des femmes, et la participation des ONG. Parallèlement aux stratégies sectorielles dans le domaine de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et des enfants vivant dans des circonstances particulièrement difficiles, les programmes d'action nationaux de certains pays comportent des stratégies distinctes portant sur les secteurs ci-après : les femmes et le développement (Bangladesh, Chili, Congo et Comores); l'environnement (Madagascar, Guinée-Bissau et Zimbabwe); la mobilisation sociale et l'information du public (Chili, Honduras et Sénégal); la planification familiale (Népal). Le Canada, la Suède, la Norvège, le Royaume-Uni et les Pays-Bas mettent l'accent sur les mesures de soutien familial visant à promouvoir les droits des enfants. Une des caractéristiques des Programmes d'action nationaux de la République de Corée, des Philippines, du Viet Nam et des Etats-Unis est la fixation d'un calendrier spécifique pour la recherche relative aux problèmes qui touchent les enfants.

C. Ressources nécessaires

71. Bien que les programmes d'action nationaux n'aient pas tous tenté d'évaluer les coûts liés à la réalisation de leurs objectifs, ils sont nombreux à l'avoir fait ou à projeter de le faire à un stade ultérieur. En juin 1993,

60 programmes d'action nationaux comportaient une estimation de leur coût total.

Comme on pouvait s'y attendre, les pays n'ont pas tous recours aux mêmes méthodes d'évaluation des coûts. Pour la plupart, les estimations données concernent les coûts supplémentaires par rapport au niveau actuel des dépenses, mais cela n'est pas clair dans tous les cas. Bien qu'il faille tenir compte de ce facteur, certaines observations qui concernent des ordres de grandeur n'en demeurent pas moins valables.

72. Un des motifs qui incitent de nombreux pays en développement à procéder à l'évaluation des coûts liés à la réalisation de leurs objectifs est l'espoir d'attirer des ressources extérieures supplémentaires. Compte tenu de ce facteur, on pourrait s'attendre à ce que ces estimations soient plutôt généreuses. Or, lorsqu'on les analyse en termes de coûts totaux exprimés en pourcentage du produit national brut (PNB), il apparaît que les estimations des programmes d'action nationaux sont très raisonnables. Le Rapport mondial sur le développement humain du PNUD, de 1991, a analysé les dépenses engagées au titre du développement humain dans 25 pays où vit 74 % de la population du monde en développement et a abouti à la conclusion que ces dépenses représentent légèrement moins de 3 % du PNB. Le rapport déclare que, pour qu'un pays atteigne des résultats positifs en matière de développement humain, ce pourcentage devrait avoisiner 5 %. Par conséquent, on peut considérer comme raisonnable que les pays consacrent un montant supplémentaire de 2 % du PNB à l'éducation de base, aux SSP, à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement, à la nutrition et à la planification familiale. Le coût annuel moyen des 58 programmes d'action nationaux analysés correspond à 2 % de leur PNB moyen pondéré.

73. La majeure partie des dépenses estimatives prévues dans les programmes d'action nationaux concerne l'éducation (39 %), suivie de la santé (23 %), de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (17 %). La nutrition étant incluse, pour de nombreux programmes d'action nationaux, dans le secteur de la santé, les programmes nutritionnels distincts ne représentent que 3 % des dépenses totales, et la catégorie "enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles", 7 %. Les 11 % restants correspondent au coût de programmes qui ne relèvent d'aucun des secteurs ci-dessus.

D. Mobilisation des ressources

74. De nombreux programmes d'action nationaux, après avoir procédé à l'estimation des coûts totaux, calculent les ressources disponibles et identifient celles qu'il importe d'obtenir pour mener à bien les programmes. On peut alors étudier des moyens de combler le déficit en ressources. Le principal consiste à opérer des virements de fonds d'un chapitre à l'autre du budget de façon à augmenter la part consacrée aux secteurs sociaux. Les projets mis en oeuvre dans le cadre du programme d'action national du Bhoutan ont vu ainsi passer de 8,3 à 11,2 % la part consacrée à l'éducation pour la période 1991-1997 et de 4,3 à 6,7 % la part consacrée à la santé pour la même période. En plus des 6 milliards de dollars de crédits qui sont alloués chaque année au secteur social, le Chili a prévu 700 millions de dollars pour le financement de son programme d'action national au cours de la période 1993-2000. Le Sénégal prévoit de porter la part affectée au secteur de la santé de 4,8 à 9 % d'ici à l'an 2000. Le plan de développement 1992-1997 de l'Egypte prévoit d'affecter

7,5 % du budget au programme d'action national. Les programmes d'action nationaux de la Namibie et du Zimbabwe prévoient de manière expresse des réductions des dépenses d'armement. Le second rapport d'évaluation du Mexique relatif à la mise en oeuvre de son programme d'action national à la fin de 1992 fait apparaître un accroissement régulier de la proportion des dépenses publiques fédérales consacrées au secteur social pour les deux premières années d'exécution du programme. Ces augmentations ont été réparties de manière relativement égale entre les divers secteurs sociaux et marquent une poursuite de la tendance à la hausse qui a débuté en 1989, après un recul marqué au cours des années 80. L'accroissement des dépenses en faveur des enfants (y compris les domaines de la santé et de la nutrition, l'éducation, l'assainissement et "les enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles") a largement dépassé l'augmentation du PNB et des dépenses effectuées dans le secteur social.

75. Certains programmes d'action nationaux examinent les moyens d'augmenter le revenu national, notamment l'accroissement de la base d'imposition (Kenya), les taxes sociales sur les importations de luxe (Népal), un prélèvement spécial sur le tourisme (Maldives), des ristournes fiscales aux entreprises privées en échange d'une aide aux écoles publiques (Uruguay), une loterie nationale (Barbade) et le produit des privatisations (Pakistan et Venezuela). Un certain nombre de pays qui ont connu des adaptations structurelles dans les années 80, en particulier en Amérique latine, ont créé des fonds spéciaux d'investissement social, qui constituent des filets de sécurité pour les plus vulnérables. En Bolivie, au Honduras, au Mexique et en Uruguay, ces fonds sont désignés spécifiquement en tant que ressources pour le financement partiel des programmes d'action nationaux.

76. Souvent, le déficit de ressources est calculé après inclusion de l'aide extérieure, considérée comme "disponible", calculée à son niveau actuel. Autrement dit, la part du déficit à financer au moyen de l'assistance extérieure représente une augmentation par rapport aux niveaux d'aide existants. Cela n'implique pas nécessairement que l'on escompte des augmentations substantielles de l'APD totale. Bien qu'il soit nécessaire d'accroître l'APD en chiffres absolus, un autre moyen important de combler le déficit consiste à augmenter la part de l'APD affectée aux besoins prioritaires des enfants et des femmes.

77. Malgré ces exemples encourageants, un appel à la prudence s'impose sur deux points. En premier lieu, un nombre non négligeable de programmes d'action nationaux restent vagues quant à l'importance du déficit des ressources et à la manière de le financer. En deuxième lieu, même lorsque les programmes d'action nationaux mentionnent explicitement des mécanismes de restructuration et de financement, ceux-ci risquent de ne pas être mis en oeuvre s'ils ne sont pas pris en compte dans le processus budgétaire annuel ou biennal. Il s'agit là d'un aspect des programmes d'action nationaux auquel il conviendra d'être particulièrement attentif dans les prochaines années. Si des représentants des ministères des finances et du plan ont, dans de nombreux pays, participé à l'élaboration des programmes d'action nationaux, il ne s'agissait sans doute pas toujours des personnes qui prennent les décisions budgétaires vitales grâce auxquelles les affectations proposées sont effectivement appliquées. Il sera nécessaire d'opter pour une solution proche de la formule 20/20 évoquée au paragraphe 30 ci-dessus et de la rendre opérationnelle au niveau du processus

budgétaire national si l'on veut aboutir à l'accélération requise en vue de réaliser les objectifs fixés pour la décennie.

E. Contrôle

78. Un des aspects les plus faibles de nombreux programmes d'action nationaux est l'identification et la mise en place de mécanismes de contrôle des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux pour la décennie. Quelque 87 programmes d'action nationaux comportent un volet, parfois très important, consacré à cet aspect : c'est le cas, en particulier, pour le Botswana, Cuba, la Guinée et le Mexique. La plupart du temps, un comité créé en vue soit de suivre globalement la mise en oeuvre des programmes d'action nationaux, soit d'assumer une fonction spécifique de surveillance se voit chargé de vérifier périodiquement les progrès accomplis. Dans d'autres cas, cette tâche est dévolue à l'office statistique national, au ministère de la planification ou à son équivalent, ou à un ministère sectoriel ou de la sécurité sociale existant.

Une série non négligeable de programmes d'action nationaux, notamment ceux du Bangladesh, du Belize, de l'Indonésie, du Maroc, du Népal, du Rwanda, du Sri Lanka et du Swaziland, comportent un inventaire systématique des indicateurs requis en vue de mesurer les progrès réalisés par rapport à chacun des objectifs, fournissent, lorsqu'elles existent, les données de base pour chaque indicateur et identifient les instruments qui seront utilisés en vue de mesurer les progrès et de combler les lacunes sur le plan des données. D'autres se concentrent exclusivement sur les domaines pour lesquels les lacunes en matière d'information sont les plus accusées; le domaine plus souvent cité est celui des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles, suivi par celui de la mortalité maternelle et de l'alphabétisation. La plupart des programmes d'action nationaux sont toutefois moins précis pour ce qui est de la description exacte des modalités nationales de mesure des progrès par rapport à chacun des objectifs, bien qu'un nombre assez important signale que cet aspect sera développé très prochainement.

F. Mise en oeuvre

79. Un des moyens les plus importants d'une mise en oeuvre efficace des programmes d'action nationaux est la transposition des plans nationaux en programmes d'action efficaces aux niveaux provincial et local. Le programme d'action national du Venezuela a été assorti de plans d'action dans huit Etats et une municipalité, et d'autres plans sont prévus au niveau sous-national. Les gouverneurs de 24 Etats brésiliens ont présenté leurs plans d'action par Etat et ont signé en présence du Président, de six ministres, du Ministre de la justice, du Président de la Conférence épiscopale et des médias nationaux un engagement à se consacrer pendant 500 jours à des actions en faveur des enfants. Quelque 50 ONG ont accordé leur appui à une coopération dénuée d'esprit partisan à ces journées d'action. Au Viet Nam, 23 provinces avaient préparé dès mars 1993 leur programme d'action provincial, tandis que les 30 autres se préparent à en faire autant pour la fin de l'année. Plusieurs Etats du Mexique préparent des plans d'action par Etat. En Colombie, immédiatement après la promulgation du programme national, des ateliers de formation ont été mis sur pied, consacrés aux méthodes de mise en oeuvre aux niveaux départemental et municipal. En République de Corée, l'administration centrale a organisé des séminaires portant sur la formulation de programmes à mettre en oeuvre par des administrations et

les ONG locales. Le programme d'action national du Bangladesh énonce qu'en 1993, l'accent sera mis sur la mise au point de programmes d'action au niveau des districts. Les programmes d'action nationaux d'autres pays, notamment la Chine, l'Equateur, le Nigéria et les Philippines, font également référence à une mise en oeuvre à des niveaux sous-nationaux.

X. LES DEFIS DE DEMAIN

80. Malgré les progrès excellents enregistrés depuis le Sommet mondial pour les enfants, d'importants défis demeurent. Le défi majeur consiste à accomplir les premiers progrès réels sur la voie de la réalisation des objectifs pour la décennie. Pour le relever, il faudra mettre en oeuvre plusieurs mesures critiques, et notamment :

a) Associer davantage les objectifs des programmes d'action nationaux et des stratégies et la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant dans tous les aspects du développement national, y compris au stade de l'élaboration du budget et de l'allocation de ressources à des plans et programmes donnés;

b) Mobiliser des ressources suffisantes pour la mise en oeuvre des programmes d'action nationaux et de la Convention, tant sur le plan interne, par la révision systématique et la restructuration appropriée des budgets nationaux, que sur le plan externe, par l'affectation prioritaire d'une part plus importante de l'APD aux secteurs prioritaires pour le développement humain. Pour le moment, la mobilisation des ressources sur le plan interne est bien supérieure à celle des ressources extérieures, celles-ci étant fort problématiques en 1993 et 1994;

c) Renforcer les mécanismes de contrôle des progrès accomplis par rapport aux objectifs et mettre en place les moyens d'un large contrôle public des progrès et des lacunes;

d) Assurer le maintien du "respect des engagements" du Sommet et de la Convention, tant au niveau international que national, par des actions de propagande et de mobilisation sociale.

81. Il convient, à un niveau plus large, de prendre mieux conscience du fait que la réalisation des objectifs de la décennie en ce qui concerne les enfants permettrait d'atteindre aussi de nombreux autres objectifs auxquels la communauté humaine aspire, notamment le ralentissement de la croissance démographique, l'accélération de la croissance économique, l'amélioration de l'environnement et l'élimination de plusieurs des aspects les plus funestes de la pauvreté.

82. Le Sommet mondial pour les enfants a prié le Secrétaire général d'organiser au milieu de la décennie un examen, à tous les niveaux appropriés, visant à déterminer dans quelle mesure les engagements pris dans le cadre de la Déclaration et du Plan d'action ont été honorés. Cet examen devra présenter non seulement les plans et programmes, mais également les premiers résultats des engagements pris lors du Sommet en vue d'améliorer la condition des enfants. Les espoirs se portent maintenant sur ceux des objectifs dont la réalisation est

prévue pour le milieu de la décennie et qui ont été définis par les diverses réunions régionales de chefs d'Etat et de hauts fonctionnaires ainsi que par les organes directeurs de l'OMS et de l'UNICEF. Le Sommet mondial pour le développement social, qui doit se tenir en 1995, aura lieu au moment où l'on procédera à l'examen des objectifs au milieu de la décennie; les questions qui y seront abordées seront étroitement liées aux objectifs du Sommet mondial pour les enfants.

Notes

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8), résolution 1, annexe II, par. 25.13.

² Voir Rapport final de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous : répondre aux besoins éducatifs fondamentaux, 5-9 mars 1990, Jomtien, Thaïlande, Commission interinstitutions (PNUD, UNESCO, UNICEF, Banque mondiale), New York, 1990.

ANNEXE I

Etat au 15 juillet 1993 de la signature de la Déclaration du Sommet mondial pour les enfants et de
 la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant

ONT SIGNE LA CONVENTION DU SOMMET MONDIAL POUR LES ENFANTS (149)

N'ONT PAS SIGNE (42)

<u>Afghanistan</u>	France	Monaco	Sao Tomé-et-Principe	<u>Afrique du Sud</u>
Albanie	<u>Gabon</u>	Mongolie	Sénégal	Angola
Algérie	Gambie	<u>Mozambique</u>	Sierra Leone	ARABIE SAOUDITE
Allemagne	Ghana	Namibie	Soudan	Arménie
<u>Antigua-et-Barbuda</u>	Grèce	Népal	Sri Lanka	Azerbaïdjan
Argentine	Grenade	Nicaragua	Suède	Bahamas
Australie	Guatemala	Niger	<u>Suisse</u>	Bahreïn
Autriche	Guinée	Nigéria	Suriname	BOSNIE-HERZEGOVINE
Bangladesh	Guinée-Bissau	Norvège	Swaziland	BRUNEI DARUSSALAM
Barbade	Guinée équatoriale	Nouvelle-Zélande	Tchad	Chypre
Bélarus	Guyana	Ouganda	Thaïlande	Croatie
Belgique	<u>Haiti</u>	Pakistan	Togo	EMIRATS ARABES UNIS
Belize	Honduras	Panama	Trinité-et-Tobago	ERYTHREE
Bénin	Hongrie	<u>Pays-Bas</u>	Tunisie	Estonie
Bhoutan	<u>Iles Marshall</u>	Papouasie-Nouvelle-	<u>Turquie</u>	Ethiopie
Bhoutan	ILES SALOMON		Ukraine	EX-REPUBLIQUE
BOSNIE-HERZEGOVINE	Inde	Paraguay	Uruguay	
BRESIL	Indonésie	Pérou	Vanuatu	<u>Fidji</u>
Bulgarie	<u>Iran (République</u>	Philippines	Venezuela	GEORGIE
Burkina Faso		Pologne	Viet Nam	IRAQ
Burundi	Irlande	Portugal	Yémen	Jamahiriya arabe
Burundi	Islande	<u>Qatar</u>	Yougoslavie	
Cameroun	Israël	<u>République arabe</u>	Zaire	KIRGHIZISTAN
Cameroun	Italie		Zambie	KIRIBATI
Cap-Vert	Jamaïque	République	Zimbabwe	Lettonie
Chili	<u>Japon</u>	centrafricaine		Lituanie
Chine	Jordanie	République de Corée		Malte
Colombie	KAZAKHSTAN	République		Moldova
Colombie	Kenya			Myanmar
Colombie	Koweït	République dominicaine		NAURU
COSTA RICA	Lesotho	République populaire		OMAN
CORÉE DU NORD	Liban			OUBÉKISTAN
Cuba	Libéria	République-Unie de		République tchèque
DANEMARK	<u>Liechtenstein</u>			Saint-Marin
Djibouti	<u>Luxembourg</u>	Roumanie		Seychelles
Dominique	Madagascar	Royaume-Uni de Grande-		SINGAPOUR
Egypte	Malawi			Slovaquie
EI Salvador	MALAISIE	Rwanda		Slovénie
Equateur	Maldives	Sainte-Lucie		SOMALIE
Espagne	Mali	Saint-Kitts-et-Nevis		TADJIKISTAN
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	Maroc	Saint-Siège		TONGA
Fédération de Russie	Maurice	SAINT-VINCENT-ET LES		TURKMENISTAN
FILIPINES	Mauritanie			TUVALU
	Mexique	<u>Samoa</u>		

PAYS QUI N'ONT NI SIGNE NI RATIFIE LA CONVENTION (26)

Pays qui ont signé mais non ratifié la Convention (19)

Pays qui ont ratifié la Convention (144)

ANNEXE II

Etat au 15 juillet 1993 des programmes d'action nationaux élaborés à l'issue du Sommet mondial pour les enfants

Asie 3 9 15	Afrique subsaharienne 4 10 27	Amérique latine et Caraïbes 7 3 21	Moyen-Orient et Afrique du Nord 5 5 10	Pays industrialisés 7 2 13
Afghanistan	Afrique du Sud	Antigua-et-Barbuda	Algérie	Albanie
Bangladesh	Angola	Argentine	Arabie saoudite	Allemagne
Bhoutan	Bénin	Bahamas	Bahrein	Australie
Brunéi Darussalam	Botswana	Barbade	Chypre	Autriche
Cambodge	Burkina Faso	Belize	Djibouti	Belgique
Chine	Burundi	Bolivie	Egypte	Bosnie-Herzégovine
Fidji	Cameroun	Brésil	Emirats arabes unis	Bulgarie
Iles Marshall	Cap-Vert	Chili	Iran (République islamique d')	Canada
Iles Salomon	Comores	Colombie	Iraq	Croatie
Inde	Congo	Costa Rica	Jamahiriya arabe libyenne	Danemark
Indonésie	Côte d'Ivoire	Cuba	Jordanie	Espagne
Kiribati	Erythrée	Dominique	Koweït	Etats-Unis d'Amérique
Malaisie	Ethiopie	Equateur	Liban	Finlande
Maldives	Gabon	El Salvador	Maroc	France
Micronésie	Gambie	Grenade	Oman	Grèce
Mongolie	Ghana	Guatemala	Qatar	Hongrie
Myanmar	Guinée	Guyana	République arabe syrienne	Irlande
Nauru	Guinée-Bissau	Haiti	Soudan	Islande
Népal	Guinée équatoriale	Honduras	Tunisie	Israël
Pakistan	Kenya	Jamaïque	Turquie	Italie
Papouasie- Nouvelle-Guinée	Lesotho	Mexique	Yémen	Japon
Philippines	Libéria	Nicaragua	Ex-Union soviétique 1 0 0	Liechtenstein
République de Corée	Madagascar	Panama		Luxembourg
République démocratique populaire lao	Malawi	Paraguay		Malte
République démocratique de Corée	Mali	Pérou		Monaco
Samoa	Maurice	République dominicaine		Norvège
Singapour	Mauritanie	Saint-Kitts-et-Nevis		Nouvelle-Zélande
Sri Lanka	Mozambique	Sainte-Lucie		Pays-Bas
Thaïlande	Namibie	Saint-Vincent-et les Grenadines		Pologne
Tonga	Niger	Suriname		Portugal
Tuvalu	Nigéria	Trinité-et-Tobago	Arménie	République tchèque
Vanuatu	Ouganda	Uruguay	Azerbaïdjan	Roumanie
Viet Nam	République centrafricaine	Venezuela	Estonie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
	République-Unie de Tanzanie		Fédération de Russie	Saint-Marin
	Rwanda		Géorgie	Saint-Siège
	Sao Tomé-et-Principe		Kazakhstan	République slovaque
	Sénégal		Kirghizistan	Slovénie
	Seychelles		Lettonie	Suède
	Sierra Leone		Lituanie	Suisse
	Somalie		Moldova	Yougoslavie
	Swaziland		Ouzbékistan	
	Tchad		Tadjikistan	
	Togo		Turkménistan	
	Zaire		Ukraine	
	Zambie			
	Zimbabwe			

* Elaboration en cours (27).

** Ont envoyé un projet ou une esquisse (29).

*** Ont fini d'élaborer leurs programmes d'action nationaux (86).

Ont fini d'élaborer leurs programmes d'action nationaux sous forme de projets prêts à être mis en oeuvre (143).
